

Journal officiel N° 53

Arrêté du 12 Moharram 1446 correspondant au 18 juillet 2024 fixant le tarif des reproductions et extraits de documents cadastraux.

Délivrance d'extraits de plan cadastral (CC 15, CC 16) :

a)Extraits de plan d'un îlot unique de propriété avec détails intérieurs, amorces et numéros des îlots de propriété voisine :	TARIF
• Droit fixe.....	1000 DA
b) Extraits d'une section entière d'une ou de plusieurs parties du plan cadastral comportant entre deux(2) à cent (100) îlots de propriété avec détails intérieurs, amorces et numéros des îlots voisins :	TARIF
-Droit fixe par format de document : • Format A0 • Format A3 • Format A4	5000 DA 2000 DA 1000 DA
-Par îlot de propriété :	100DA/ îlot de propriété
c) Extrait d'une section entière, d'une ou de plusieurs parties du plan cadastral comportant au-delà de cent (100) îlots de propriété avec détails intérieurs, amorces et numéros des îlots voisins de propriété :	TARIF
• Droit fixe.....	15 000 DA
d) Extrait du plan format numérique (destiné aux professionnels) :	TARIF
• Droit fixe..... • Par îlot de propriété.....	1000 DA 200 0DA/ lot de propriété

NOTE :

Les tirages de plans cadastraux remis par l'administration ou édités par le bénéficiaire sont réservés à son usage et ne peuvent, en aucun cas, faire l'objet d'une publication, reproduction ou d'une cession à quelque titre que ce soit.